RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20190404-04042019-DAG6-DE Date de télétransmission : 09/04/2019 Date de réception préfecture : 09/04/2019

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 04 Avril 2019

Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif 2018

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 17 mars 2019

Transmise au Contrôle de légalité le 0<u>9 avril 2019</u>
Affichée le.....2019

Nombre de Conseillers Syndicaux : 92

En exercice : 92 Présents : 6 Pouvoirs : 0 Excusés : 31 Votants : 5

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 mars 2019, le Comité Syndical du SIVAAD a été de nouveau convoqué le jeudi 04 avril 2019 à 9h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, au sein du siège social du SIVAAD, sous la présidence de Christian TOULOUSE, 1^{er} Vice-président du SIVAAD et représentant de la commune de Saint Mandrier-sur-Mer

Etaient présents :

Délég	ués Titulaires
LA VALETTE	Mme PLATANIA Sylvie
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian
SIX FOURS	Mme ROSTAGNO Agnès

Délégués Suppléant	ts avec voix délibérative
SAINT MANDRIER	M. BOUVIER Rémy
SIX FOURS	M. DRAVETON Yves

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
Néant	

Pouvoirs:

Pouvoirs	
Néant	

Délibération n° 20190404-DAG6

Excusés :

cuses:	
D	elégués Titulaires
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT ACCUSÉ de réception en préfecture 083-258301126-20190404-04042019-DA
FAYENCE	MmleD4∓DER Danièle
GASSIN	Mme Date de l'életransmission : 09/04/2019 Date de réception préfecture : 09/04/2019 M. NONJARRET Yves - M. SIEGEL Philippe
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves - M. SIEGEL Philippe
LA FARLEDE	Mme GAMBA Mireille
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole – Mme QUERO Eliane
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST	M. VIZIALE Jean Marc
LE THORONET	Mme TAXI Odile – Mme PELLERIN Annick
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
RIANS	M. NOYER Tristan - M. BUGGIANI Paul
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle – M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Délégués Suppléa	nts avec voix délibérative
BRUE AURIAC	M. AMBROSIO Robert
LE BEAUSSET	Mme SANTUCCI Maryvonne
PUGET VILLE	M. FOSSE Didier
SOLLIES TOUCAS	M. CHARRIER Pierre Olivier
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul

Le secrétariat est assuré par M.TOULOUSE Christian pour la commune de Saint Mandrier-sur-Mer

Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif 2018

Rapporteur: M. Christian TOULOUSE, 1er Vice-président du SIVAAD

Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20190404-04042019-DAG6-DE

Mme REGNAUD Présidente du SIVAAD s'étant retirée, M TOULOUSE de l'étéransmission : 09/04/2019 du SIVAAD préside la séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-36 et L.2121-31.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administrait dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que, Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances du SIVAAD en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget 2018, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes.

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

II- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		11
	VUE D'ENSEMBLE	A1

	EXECUTION	DU BUDGET				
***		DEPENSES		RECETTES		
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 44	40 175.84	G	414 575.00	
(mandats et titres)	Section d'investissement	B 2	3 935.49	H .	21 218.46	
			+		+	
	Report en section de	С	0.00	1 2	48 299.82	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	fonctionnement (002)	(si déficit)		(si excédent)		
	Report en section	D	0.00	J	50 630.63	
	d'investissement (001)	d'investissement (001) (si déficit)		(si excédent)		
			=	=		
	TOTAL (réalisation+reports)	=A+B+C+D	464 111.33	=G+H+I+J	734 723.91	
	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00	
RESTES A REALISER A	Section d'investissement	F	22 357.38	L	0,00	
REPORTER EN N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	22 357.38	=K+L	0,00	

5-0-11-4-	Section de fonctionnement	=A+C+E	440 175.84	=G+I+K	662 874.82
RESULTAT	Section d'investissement	=B+D+F	46 292.87	=H+J+L	71 849.09
CUMULE	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D	+E+F 486 468.71	=G+H+I+J+K+L	734 723.91

Approuve, l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Arrête, la somme totale de 22 357.38 €, le montant des crédits correspondent de l'exemple de l'

Déclare, toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Pour	5	
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré, le 04 Avril 2019 à Saint Mandrier-sur-Mer.

Pour extrait conforme La Présidente du SIVAAD

Jacqueline REGNAUD